

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU JEUDI 20 DECEMBRE 2018

Étaient présents : MM. VUAILLAT Bernard, DELORME Philippe, Mmes JULLIARD Hélène, GALOT Cécile, MATHIEU Christine, MM. BARRAS Pierre, DOUSSET Matthieu, MATHIEU Etienne.

Excusé : M. MONNET Richard (pouvoir à M. DOUSSET).

Secrétaire de séance : Mme JULLIARD Hélène.

Conformément à l'ordre du jour annoncé, le maire aborde les sujets suivants :

1°) **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 26 novembre 2018**

Le compte rendu est approuvé.

2°) **Camping**

La commission fait compte-rendu aux membres du CM de ces travaux concernant la nature du contrat à mettre en place pour faire suite au départ du gérant actuel.

Une étude a été menée avec le cabinet d'avocat Gil, spécialiste de l'hôtellerie de plein air, en partant de toutes les hypothèses possibles, y compris la vente du terrain. L'étude se chiffre à 4800 euros.

L'étude des chiffres sur la période 2006/2018 montre un total de dépenses de 630 067 euros pour un total de recettes de 278 641 euros soit une charge d'investissement et entretien de 351 426 euros sur 12 ans (un peu moins de 30 000 euros par an, à mettre en relation avec l'activité économique générée sur le village par le flux de touristes).

A la lumière de ce travail, la commission propose au Conseil de choisir entre le bail commercial, après avoir sorti, par délibération le camping, du domaine public ou la remise en Délégation de Service Publique.

Philippe DELORME interroge la commission, sur l'intérêt de quitter le régime DSP pour évoluer vers le bail commercial : une plus grande liberté des gérants, un moindre engagement financier de la commune, simplification de la procédure, pas de cession au final du bien communal, permet de garder l'orientation « touristique » du terrain.

Le conseil approuve à l'unanimité la délibération validant la sortie du camping du domaine public.

Le conseil approuve à l'unanimité la délibération validant le choix d'établir un bail commercial pour fixer le mode d'exploitation du camping.

Il revient à la commission de publier rapidement un projet de bail et de procéder au recrutement.

Les devis de réparation du toit du snack et la réparation de la salle de bain du chalet du gérant ((Ent. Mermillon pour un montant de 10 003,44 € et Ets Germain pour un montant de 2293,18 €) sont acceptés.

Le devis d'égavage (Ets Pillard pour un montant de 16 128 €) est refusé.

3°) **Nouvelle Mairie : avenants, réception de travaux**

Le maire informe le Conseil d'un avenant de l'entreprise Mermillon concernant le remplacement non prévu au devis initial d'une pièce de charpente, la pose d'arrête neige et des moins values pour un total de 1 462 euros.

Des avenants pour l'entreprise Famy sont à prévoir sur 2019.

Suite à la réception technique des travaux du 30 novembre 2018, il faut prévoir un dépassement de 70 000 euros sur le budget initial, pour pallier aux frais d'installation techniques, ameublements, etc.

4°) Questions et courriers divers

- la date du 09 février 2019 est retenue pour organiser une réception / vœux dans les nouveaux locaux ;

- Magali informe le Conseil qu'à compter de 2019, la trésorerie exige la mise en place d'amortissements sur les subventions d'équipement versées au titre de l'Eclairage Public, échelonnées sur 20 ans, délibération est prise en ce sens par le conseil ;

- une délibération est proposée au Conseil par la CCPG pour valider l'adhésion de la commune à l'accord cadre du groupement de commandes pour le contrôle périodique du fonctionnement des hydrants et contrôle des débits. La société SOMEK est pressentie ;

- le plan d'aménagement de la route de l'Abbaye est proposé à lecture et commentaires, sachant que cette campagne de travaux ne sera pas programmée en 2019 faute de moyens financiers mais sur 2020. Des remarques sont faites sur la diminution des places de parking et la rénovation de l'escalier qui descend sous l'église. Interrogation des membres sur la délimitation de la tranche ferme et à contrario la tranche conditionnelle ? ;

- présentation d'un travail collégial de membres du Conseil et du secrétariat, concernant les charges de travail des différents personnels municipaux (et du RPI), afin, dans le cadre d'embauches de renouvellement ou de remplacement de personnel, repenser la ventilation des postes. Dans le même temps, l'aspect économique, avec identification des postes selon leurs coûts a été étudié.

Deux hypothèses sont dégagées :

-H 1, un temps partiel en ATSEM (temps scolaire du matin + temps de ménage des locaux scolaires avant l'arrivée des enfants) + un temps plein hyper polyvalent, assurant le transport scolaire, le transport des repas cantine et personnes âgées, de l'entretien ménager et technique des locaux, de la main d'œuvre de renfort durant les épisodes de neige et de tonte + arrosage, et appel est fait à une entreprise de nettoyage périodiquement pour les gros entretiens (vitres, décapage salle des fêtes et cantine, gros ménages occasionnels)

H2 ; idem sur le poste ATSEM, et un autre temps partiel pour les différents transports, + sous traitance de la totalité des missions d'entretien quotidiennes et ponctuelles des locaux.

Le conseil opte pour l'hypothèse 1 en s'interrogeant sur la difficulté de recrutement d'un personnel polyvalent ? Le salaire proposé est supérieur au SMIC ;

- le dernier recensement INSEE fait état de 471 habitants au 01 janvier 2016, population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

- décision est prise, pour répondre à la demande, de reconduire les cours d'informatique à destination essentiellement des retraités, pour un coût approximatif de 1100 euros, assumé en partie par la commune et en partie par les bénéficiaires sachant que cela représente un supplément non prévu au budget du CCAS ;

- la commune souhaite remercier pour leurs contributions généreuses aux illuminations de Noël les entreprises FAURAX, P'tit Chézery, Relais des Moines, Bordas, Camping le Valserine, Epicerie du Gralet ;

- Christine Mathieu informe le Conseil qu'elle a assisté à l'AG de la bibliothèque, durant laquelle les membres ont refusé la proposition de bénéficier des aménagements prévus au-dessus de l'ancienne Coop, malgré la mise en accessibilité par un ascenseur. Il est proposé de procéder au rafraîchissement des murs du local actuel, par l'intervention d'un employé communal et la mise en place d'une signalétique plus visible : accepté ;

- Fromagerie l'Abbaye : une difficulté de recrutement de personnel semble remettre en question la production du Bleu de Gex. Le conseil prend la mesure du problème et des conséquences néfastes si cette production venait à disparaître, et s'interroge sur les moyens dont disposent la collectivité pour venir en aide à la Coopérative ;

- le Conseil est alerté par le personnel sur l'usage d'un certain type de produits d'entretien et ménagers, sur l'abondance de produits, etc., bon ordre devra y être mis à l'occasion de la nouvelle embauche.

- M le Préfet informe de la dissolution au 31 décembre 2018 du Syndicat Intercommunal des Trois Villages et du Syndicat de Menthières (SIM).

- Une séance cinéma court métrage « Zoom » sera organisée le 20 février 2019 sur la commune.

La séance est levée à 20 heures 30.

Le Maire,
Bernard VUAILLAT.

Le secrétaire de séance,
Hélène JULLIARD.

